



# Attribution de ressources rares : comment concilier les divers intérêts en jeu ?

Emmanuel Durand  
Malik Idri

*22 octobre 2012 - Lomé*

C L I F F O R D  
C H A N C E

FRATEL 2012



# Des intérêts multiples... et potentiellement divergents

## ■ L'Etat

- Objectif légal de valorisation du patrimoine
- Objectif d'aménagement du territoire

## ■ Les opérateurs

- Obtenir les fréquences permettant de proposer la meilleure qualité de services
- Ne pas surpayer
- Obtenir plus ou mieux que les concurrents

## ■ Les consommateurs

- Bénéficier des services les plus efficaces
- Au meilleur prix
- Capables de satisfaire des besoins pas nécessairement homogènes

## ■ Le régulateur

- Favoriser la concurrence sur le marché des communications électroniques

**Faire en sorte de combiner au mieux l'ensemble de ces critères**

# En quoi les intérêts peuvent-ils être divergents ?

- Lorsque les ressources à allouer sont limitées, la multiplication des acteurs peut s'opposer à la qualité de services
- Mais un nombre limité d'acteurs peut également avoir un impact négatif sur l'objectif d'aménagement du territoire, car les investissements nécessaires ne pourront être partagés
- La maximisation du prix n'est pas nécessairement compatible avec la multiplication des acteurs (nécessité d'une menace d'exclusion du marché pour faire monter les prix)
- La multiplication d'exigences techniques ou de régulation du marché peut avoir un impact négatif sur le niveau des prix
- Un prix de licence élevé (favorable à l'Etat) peut aboutir à une augmentation du prix de détail (défavorable aux consommateurs) :
  - effet direct : amortissement du prix sur les services de détail
  - effet indirect : baisse de l'intensité concurrentielle

# Comment faire converger ces intérêts ?

## ■ Première étape

### Identifier les caractéristiques du marché

- Analyse de la situation actuelle (sur le plan réglementaire, technique, concurrentiel, ...)
- Analyse prospective (évolutions techniques potentielles, possibilités de nouveaux entrants, ...)

**En fonction des spécificités du marché, les mêmes mécanismes d'attribution peuvent aboutir à des résultats totalement différents**



## ■ Deuxième étape

### Hierarchiser les intérêts en jeu

- Quels sont les intérêts à satisfaire immédiatement ?
- Comment préserver au mieux les intérêts de demain ?

**Une action même limitée sur l'un des intérêts en jeu peut avoir un impact considérable sur un autre intérêt**

# La détermination de la technique d'allocation constitue l'étape finale

## ■ Objectif

Déterminer la méthode juridique la plus efficiente pour combiner au mieux les intérêts préalablement déterminés

Grande liberté d'organisation de la méthode, dans le respect des règles impératives propres à chaque pays (transparence, non discrimination, obligation de mise en concurrence, etc.)

- Enchères ou prix fixe
- Différents mécanismes d'enchères : lots homogènes ou hétérogènes ; un ou plusieurs tours ; globale ou séquentielle ; prix de réserve public ou non, etc.
- Détermination de la hiérarchie des critères de sélection : quelle importance donner au prix ? Comment noter les critères qualitatifs ?
- Mécanisme libre ou contraint ? Exemple : réserver une place pour un nouvel entrant

# Exemple (1)

- Marché avec peu d'acteurs, de puissance similaire, capables chacun d'acquérir la totalité des ressources commercialisées

## ■ Système mis en place

- Nombre de lots réduit, de valeur globalement équivalente
- Système d'enchères fermé à un seul tour, avec prix de réserve global non public
- Assez grande importance donnée aux critères qualitatifs, mais sans surpondération de ces critères et maintien de critères obligatoires

## ■ Résultat

- Maximisation du profit (montant des offres supérieur aux attentes)
- Attribution de tous les lots à un seul opérateur (=> impact potentiel sur les consultations ultérieures)
- Difficulté de négociation du contrat => importance du caractère obligatoire des critères qualitatifs les plus importants

## Exemple (2)

- Marché avec un gros acteur en place et plusieurs concurrents potentiels de plus petite taille

### ■ Système mis en place

- Nombre de lots important et lots non nécessairement homogènes, mais permettant chacun de proposer au marché une offre crédible
- Système d'enchères à plusieurs tours, avec prix de réserve individuel non confidentiel
- Privilège donné aux critères obligatoires, tout en valorisant l'innovation

### ■ Résultat

- Arrivée d'un nouvel entrant, ayant pu acquérir autant voire davantage de ressources que l'opérateur en place, pour un prix plus réduit
- Profit retiré de la mise en concurrence satisfaisant, mais pas nécessairement maximisé
- L'arrivée d'un nouvel acteur capable de proposer une offre crédible est positive pour l'avenir

Merci de votre  
attention !

# Attribution de ressources rares : comment concilier les divers intérêts en jeu ?

Emmanuel Durand  
Malik Idri

*22 octobre 2012 - Lomé*

C L I F F O R D  
C H A N C E

FRATEL 2012

